



## La naissance en France facilite certain droits?

Par **LASNAW**, le **12/08/2011** à **17:10**

bonjour

j'ai 29 ans je suis née en France, mais à l'age de 6 ans je suis rentrée à mon pays Tunisie, j'ai terminé mes études là bas.

en moi du mai 2011 je me suis arrivée en France par visa Schengen qu'elle était expirée. maintenant je suis en relation avec un sans papier tunisien

mes question:

1-pouvons nous nous marier en France? si oui quel sont les documents nécessaire pour acte de mariage?

2- si après le mariage nous obtenons un bébé cela facilite d'obtenir des papier pour nous deux?

enfin veuillez respectez mes salutation distingués.

Par **Domil**, le **12/08/2011** à **17:31**

Votre naissance en France ne vous donne aucun droit particulier SAUF que votre enfant, lui-même, né en France, sera Français de naissance